

Consulat Général de France à Dakar

Demande de Visa de court séjour (moins de 3 mois) VISITE FAMILIALE, VISITE PRIVEE, VISITE TOURISTIQUE

- Le dossier doit comporter 2 jeux de documents : un jeu d'originaux et un jeu contenant uniquement les photocopies au format A4.
- Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = refus de visa.
- Frais de dossier : voir notice frais de dossier (<u>se munir du montant exact</u> ; <u>billets ordonnés = gain de temps</u>). Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans, tarif réduit jusqu'à 12 ans.
- La comparution personnelle est obligatoire lors du dépôt dossier.
- La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa. En outre, des documents supplémentaires à la liste ci-dessous pourraient être demandés.
- Chaque dossier doit comporter ces documents plus CETTE LISTE et <u>dans l'ordre ci-dessous</u>

1 Un formulaire de demande de visa de court séjour (modèle 64 VI) dûment rempli et signé 2 Passeport unipersonnel ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour en France + photocopies des 5 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie du territoire français. 3 2 photographies d'identité <u>récentes en couleurs sur fond blanc</u> : 3,5*4,5 cm dont une <u>collée</u> sur le formulaire à l'emplacement prévu à cet effet. 4 Justificatifs du retour; - Attestation de réservation du billet d'avion aller <u>et</u> retour 5 Justificatifs de l'hébergement a) Hébergeant en France : Attestation d'accueil délivrée par la Mairie (en original + une photocopie), b) Le demandeur est locataire ou propriétaire d'un logement en France : copie du bail ou du titre de propriété, taxe foncière ou d'habitation récente. 6 Justificatifs de la situation socioprofessionnelle et des ressources a) Pour les salairés : certificat de travail original, attestation de congés originale, 2 derniers bulletins de salaires et 3 derniers relevés bancaires); b) Pour les retraités : carte de pensionné et 3 derniers bulletins de pension ; c) Pour les commerçants ou entrepreneurs : Inscription au registre du commerce authentifiée, attestation d'immatriculation, relevés bancaires ou attestation de revenu mensuel; d) Pour les professions libérales : Inscription à l'ordre professionnel, carte professionnelle et relevés bancaires vecents ; e) Pour les demandeurs sans emploi (v compris les étudiants): lettre de prise en charge et justificatifs de ressources de la personne assurant la prise en charge (bulletins de salaire). 7 Justificatifs de moyens d'existence suffisants pour la durée du séjour : minimum de 32,50 € par jour si invitation par un particulier ou 65 € par jour si hébergement à l'hôtel. Les prises en charge financières par l'accueillant ou par une personne es ressources doit être démontrée. 8 Situation personnelle Pour les personnes mariées, divorcées ou veuves : présentation		
photocopies des 5 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie du territoire français. 3 2 photographies d'identité <u>récentes en couleurs sur fond blanc</u> : 3,5*4,5 cm dont une <u>collée</u> sur le formulaire à l'emplacement prévu à cet effet. 4 <u>Justificatifs du retour</u> ;- Attestation de réservation du billet d'avion aller <u>et</u> retour 5 <u>Justificatifs de l'hébergement</u> a) <u>Hébergeant en France</u> : Attestation d'accueil délivrée par la Mairie (en original + une photocopie), b) <u>Le demandeur est locataire ou propriétaire d'un logement en France</u> : copie du bail ou du titre de propriété, taxe foncière ou d'habitation récente. 6 <u>Justificatifs de la situation socioprofessionnelle et des ressources</u> a) Pour les salariés : certificat de travail original, attestation de congés originale, 2 derniers bulletins de salaires et 3 derniers relevés bancaires) ; b) <u>Pour les retraités</u> : carte de pensionné et 3 derniers bulletins de pension ; c) <u>Pour les commerçants ou entrepreneurs</u> : Inscription au registre du commerce authentifiée, attestation d'immatriculation, relevés bancaires ou attestation de revenu mensuel; d) <u>Pour les professions libérales</u> : Inscription à l'ordre professionnel, carte professionnelle et relevés bancaires récents ; e) <u>Pour les demandeurs sans emploi (v compris les étudiants)</u> : lettre de prise en charge et justificatifs de ressources de la personne assurant la prise en charge (bulletins de salaire). 7 <u>Justificatifs de moyens d'existence suffisants pour la durée du séjour : minimum de 32,50 € par jour si invitation par un particulier ou 65 € par jour si hébergement à l'hôtel. <u>Les prises en charge financières par l'accueillant ou par une personne tiere ne suffisent pas. Le demandeur doit justifier de ressources personnelles au Sénégal, <u>L'origine des ressources doit être démontrée</u>. 8 <u>Situation personnelle</u> Pour les célibataires : acte de naissance traduit en français et ceux des enfants s'il y a lieu ; <u>Pour les cél</u></u></u>	1	Un formulaire de demande de visa de court séjour (modèle 64 VI) dûment rempli et signé
formulaire à l'emplacement prévu à cet effet. 4	2	photocopies des 5 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets
5 Justificatifs de l'hébergement a) Hébergeant en France : Attestation d'accueil délivrée par la Mairie (en original + une photocopie), b) Le demandeur est locataire ou propriétaire d'un logement en France : copie du bail ou du titre de propriété, taxe foncière ou d'habitation récente. 6 Justificatifs de la situation socioprofessionnelle et des ressources a) Pour les salariés : certificat de travail original, attestation de congés originale, 2 derniers bulletins de salaires et 3 derniers relevés bancaires); b) Pour les retraités : carte de pensionné et 3 derniers bulletins de pension ; c) Pour les commerçants ou entrepreneurs : Inscription au registre du commerce authentifiée, attestation d'immatriculation, relevés bancaires ou attestation de revenu mensuel; d) Pour les professions libérales : Inscription à l'ordre professionnel, carte professionnelle et relevés bancaires récents ; e) Pour les demandeurs sans emploi (y compris les étudiants) : lettre de prise en charge et justificatifs de ressources de la personne assurant la prise en charge (bulletins de salaire). 7 Justificatifs de moyens d'existence suffisants pour la durée du séjour : minimum de 32,50 € par jour si invitation par un particulier ou 65 € par jour si hébergement à l'hôtel. Les prises en charge financières par l'accueillant ou par une personne tierce ne suffisent pas. Le demandeur doit justifier de ressources personnelles au Sénégal. L'origine des ressources doit être démontrée. 8 Situation personnelle Pour les personnes mariées, divorcées ou veuves : présentation du livret de famille original + photocopie avec, le cas échéant, les pages concernant les enfants dans le dossier ; Pour les célibataires : acte de naissance traduit en français et ceux des enfants s'il y a lieu ; Pour les célibataires : acte de naissance traduit en français et ceux des enfants s'il y a lieu ; Pour les célibataires : acte de naissance ou du livret de famille prouvant la filiation + certificat scolaire (année en cours) et, si le visa est sollicité pendant l'été	3	
a) Hébergeant en France : Attestation d'accueil délivrée par la Mairie (en original + une photocopie), b) Le demandeur est locataire ou propriétaire d'un logement en France : copie du bail ou du titre de propriété, taxe foncière ou d'habitation récente. 6 Justificatifs de la situation socioprofessionnelle et des ressources a) Pour les salariés : certificat de travail original, attestation de congés originale, 2 derniers bulletins de salaires et 3 derniers relevés bancaires); b) Pour les retraités : carte de pensionné et 3 derniers bulletins de pension ; c) Pour les commerçants ou entrepreneurs : Inscription au registre du commerce authentifiée, attestation d'immatriculation, relevés bancaires ou attestation de revenu mensuel; d) Pour les professions libérales : Inscription à l'ordre professionnell, carte professionnelle et relevés bancaires récents ; e) Pour les demandeurs sans emploi (y compris les étudiants) : lettre de prise en charge et justificatifs de moyens d'existence suffisants pour la durée du séjour : minimum de 32,50 € par jour si invitation par un particulier ou 65 € par jour si hébergement à l'hôtel. Les prises en charge financières par l'accueillant ou par une personne tierce ne suffisent pas. Le demandeur doit justifier de ressources personnelles au Sénégal. L'origine des ressources doit être démontrée. 8 Situation personnelle Pour les personnes mariées, divorcées ou veuves : présentation du livret de famille original + photocopie avec, le cas échéant, les pages concernant les enfants dans le dossier ; Pour les célibataires : acte de naissance traduit en français et ceux des enfants s'il y a lieu ; Pour les enfants mineurs/étudiants : autorisation parentale du père et de la mère (signatures légalisées) et copie intégrale de l'acte de naissance ou du livret de famille prouvant la filiation + certificat scolaire (année en cours) et, si le visa est sollicité pendant l'été, la réinscription pour l'année scolaire suivante	4	Justificatifs du retour ;- Attestation de réservation du billet d'avion aller et retour
a) Pour les salariés : certificat de travail original, attestation de congés originale, 2 derniers bulletins de salaires et 3 derniers relevés bancaires); b) Pour les retraités : carte de pensionné et 3 derniers bulletins de pension ; c) Pour les commerçants ou entrepreneurs : Inscription au registre du commerce authentifiée, attestation d'immatriculation, relevés bancaires ou attestation de revenu mensuel; d) Pour les professions libérales : Inscription à l'ordre professionnel, carte professionnelle et relevés bancaires récents ; e) Pour les demandeurs sans emploi (y compris les étudiants) : lettre de prise en charge et justificatifs de ressources de la personne assurant la prise en charge (bulletins de salaire). 7 Justificatifs de moyens d'existence suffisants pour la durée du séjour : minimum de 32,50 € par jour si invitation par un particulier ou 65 € par jour si hébergement à l'hôtel. Les prises en charge financières par l'accueillant ou par une personne tierce ne suffisent pas. Le demandeur doit justifier de ressources personnelles au Sénégal. L'origine des ressources doit être démontrée. 8 Situation personnelle Pour les personnes mariées, divorcées ou veuves : présentation du livret de famille original + photocopie avec, le cas échéant, les pages concernant les enfants dans le dossier ; Pour les célibataires : acte de naissance traduit en français et ceux des enfants s'il y a lieu ; Pour les enfants mineurs/étudiants : autorisation parentale du père et de la mère (signatures légalisées) et copie intégrale de l'acte de naissance ou du livret de famille prouvant la filiation + certificat scolaire (année en cours) et, si le visa est sollicité pendant l'été, la réinscription pour l'année scolaire suivante	5	 a) <u>Hébergeant en France</u>: Attestation d'accueil délivrée par la Mairie (en original + une photocopie), b) <u>Le demandeur est locataire ou propriétaire d'un logement en France</u>: copie du bail ou du titre de
invitation par un particulier ou 65 € par jour si hébergement à l'hôtel. Les prises en charge financières par l'accueillant ou par une personne tierce ne suffisent pas. Le demandeur doit justifier de ressources personnelles au Sénégal. L'origine des ressources doit être démontrée. 8 Situation personnelle Pour les personnes mariées, divorcées ou veuves : présentation du livret de famille original + photocopie avec, le cas échéant, les pages concernant les enfants dans le dossier ; Pour les célibataires : acte de naissance traduit en français et ceux des enfants s'il y a lieu ; Pour les enfants mineurs/étudiants : autorisation parentale du père et de la mère (signatures légalisées) et copie intégrale de l'acte de naissance ou du livret de famille prouvant la filiation + certificat scolaire (année en cours) et, si le visa est sollicité pendant l'été, la réinscription pour l'année scolaire suivante	6	 a) Pour les salariés : certificat de travail original, attestation de congés originale, 2 derniers bulletins de salaires et 3 derniers relevés bancaires); b) Pour les retraités : carte de pensionné et 3 derniers bulletins de pension; c) Pour les commerçants ou entrepreneurs : Inscription au registre du commerce authentifiée, attestation d'immatriculation, relevés bancaires ou attestation de revenu mensuel; d) Pour les professions libérales : Inscription à l'ordre professionnel, carte professionnelle et relevés bancaires récents; e) Pour les demandeurs sans emploi (y compris les étudiants) : lettre de prise en charge et
Pour les personnes mariées, divorcées ou veuves : présentation du livret de famille original + photocopie avec, le cas échéant, les pages concernant les enfants dans le dossier ; Pour les célibataires : acte de naissance traduit en français et ceux des enfants s'il y a lieu ; Pour les enfants mineurs/étudiants : autorisation parentale du père et de la mère (signatures légalisées) et copie intégrale de l'acte de naissance ou du livret de famille prouvant la filiation + certificat scolaire (année en cours) et, si le visa est sollicité pendant l'été, la réinscription pour l'année scolaire suivante	7	invitation par un particulier ou 65 € par jour si hébergement à l'hôtel. <u>Les prises en charge financières par l'accueillant ou par une personne tierce ne suffisent pas. Le demandeur doit justifier de ressources</u>
9 Assurance voyage (maladie et rapatriement sanitaire) couvrant la période de validité du visa sollicité	8	Pour les personnes mariées, divorcées ou veuves : présentation du livret de famille original + photocopie avec, le cas échéant, les pages concernant les enfants dans le dossier ; Pour les célibataires : acte de naissance traduit en français et ceux des enfants s'il y a lieu ; Pour les enfants mineurs/étudiants : autorisation parentale du père et de la mère (signatures légalisées) et copie intégrale de l'acte de naissance ou du livret de famille prouvant la filiation + certificat scolaire
	9	Assurance voyage (maladie et rapatriement sanitaire) couvrant la période de validité du visa sollicité

J'ai été informé qu'une demande de visa, qui ne serait pas complète au regard de la fiche ci-dessus, peut entrainer un rejet de la part du consulat. Par ailleurs, le consulat général de France se réserve le droit de réclamer des documents supplémentaires s'il le juge nécessaire. Je comprends que la délivrance d'un visa est laissée à l'entière appréciation du consulat.

J'ai été informé que VFS ne peut s'opposer au dépôt de ma demande. Je comprends cependant que VFS a l'obligation de m'informer de l'absence de certains documents, qui pourrait entrainer un refus.

Je reconnais que le consulat peut m'inviter à me présenter à un entretien. Dans ce cas, VFS me donnera un rendez-vous a sans frais supplémentaire.

Date

Demandeur Signature Agent VFS